

DEC161051DR12

**Décision portant nomination de M. Paul CERVETTI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 151309DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) et nommant M. Lounès TADRIST en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 7343 en date du 03/03/2016 ;

Considérant que M. Paul CERVETTI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'INSERM PACA du 29 au 31 mars 2016 et du 19 au 21 avril 2016 à Marseille.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Paul CERVETTI, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

M. Paul CERVETTI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CERVETTI est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 20/06/2016  
Le directeur de l'unité

M. Lounès TADRIST

Visa du délégué régional du CNRS  
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université  
M. Yvon BERLAND